

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 210-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1126

Déposée le: 15.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Aeschlimann (Burgdorf, PEV) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: —
Proposition du
Conseil-exécutif:



Poursuite de l'exploitation de la centrale de Mühleberg: est-ce responsable?

Malgré le résultat de la votation populaire de mai 2014, la centrale nucléaire de Mühleberg est toujours à l'ordre du jour politique, notamment en raison de la menace croissante que ce vieux réacteur fait peser sur la population. Les nouvelles fissures découvertes récemment à l'occasion de la révision annuelle viennent corroborer cette impression. De l'extérieur, on dirait que le ré-équipement nécessaire n'a pas eu lieu. On peut d'ailleurs se poser la question de l'opportunité de tels travaux : ne vaudrait-il pas mieux investir cet argent dans le démantèlement de la centrale et dans des solutions alternatives ?

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Le gouvernement peut-il garantir (et comment ?) que toutes les mesures de rénovation nécessaires ne seront pas victimes de procrastination ou d'attentisme mais qu'elles seront réalisées au plus vite ?

2. En tant que détenteur de la responsabilité politique, comment le Conseil-exécutif juge-t-il la menace que les nouvelles fissures font peser sur la population ?
3. Le Conseil-exécutif est-il conscient que quoi que l'on fasse, la sécurité d'un réacteur aussi vieux que celui de Mühleberg se détériore considérablement d'année en année ? Quelles conséquences le Conseil-exécutif est-il disposé à tirer de ce constat ?
4. BKW disposant de moins en moins de personnel expérimenté, la transmission du savoir-faire est menacée. Le Conseil-exécutif est-il conscient de cette situation ?
5. Ses recettes accusant une baisse de onze pour cent au premier semestre 2014 (par rapport au premier semestre 2013), BKW a dû prendre diverses mesures d'économie. Comment le Conseil-exécutif contrôle-t-il que ces économies ne sont pas faites au détriment des coûteuses et nécessaires mesures d'entretien ?
6. Le canton de Berne est l'actionnaire majoritaire de BKW et le Conseil-exécutif est l'autorité responsable du patrimoine national. On peut donc se demander à quoi ressemblerait une gestion financière responsable. Concrètement : n'est-il pas absurde de gaspiller des fortunes en mesures de rééquipement et ne vaudrait-il pas mieux arrêter immédiatement le réacteur afin de libérer des fonds pour des mesures plus intelligentes ? Quelle est la position du Conseil-exécutif à ce sujet ?